

Règlement jeu/concours « Nuits lecture »

1 – ORGANISATION

Dans le cadre des animations organisées à l'occasion des Nuits de la lecture 2025, la CAPI, Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère organise un jeu concours via son réseau de médiathèques.

Les prix seront :

- **4 lots de 1 Abonnement adulte de 1 an au réseau des médiathèques de la CAPI d'une valeur de 4 x 12 euros.** (*Prix public, tarif inscription Adulte CAPI*). Offert par le réseau des médiathèques CAPI.
- **1 bon d'achat de 30 €, valable chez « Ma petite librairie » à Bourgoin-Jallieu.** Offert par le réseau des médiathèques CAPI.
- **1 bon d'achat de 30 €, valable chez « Declic Ludik » à Bourgoin-Jallieu.** Offert par le réseau des médiathèques CAPI.
- **2 lots de 1 place adulte + 1 place enfant pour le spectacle *Machines à rêves*, le mercredi 12 février 2025 à 17h30 à la Salle de L'Isle. Valeur de 19€ par lot** (*prix public billetterie officielle*). Offert par Le Vellein, scènes de la CAPI.
- **1 lot de 2 places pour le spectacle *Biographies* le 14 février 2025 à 20h au Théâtre du Vellein, d'une valeur de 52€** (*prix public billetterie officielle*). Offert par Le Vellein, scènes de la CAPI.
- **1 lot de 2 places pour le concert « Bois en sextuor » qui aura lieu le dimanche 25 mai 2025 à 11h au Conservatoire Hector Berlioz de Bourgoin Jallieu, d'une valeur de 24€** (*prix public billetterie officielle*). Offert par le Conservatoire Hector Berlioz.
- **2 places pour le concert « Safia Nolin » qui aura lieu le 18 avril 2025 à la SMAC les Abattoirs, d'une valeur de 20€** (*prix public billetterie officielle*). Offert par les Abattoirs.
- **2 places pour la pièce de théâtre « Vive les vacances » qui aura lieu le 2 juin 2025 à la salle des fêtes de La Verpillière, valeur de 60€** (*prix public billetterie officielle*). Offert par Mairie de La Verpillière.

- **2 entrées adulte pour la piscine Alice Milliat à Bourgoin Jallieu, d'une valeur de 9,20€** (*prix public billetterie officielle*). Offert par le service des sports CAPI.

- **2 entrées adulte pour la piscine Saint-Bonnet à Villefontaine, d'une valeur de 9,20€** (*prix public billetterie officielle*). Offert par le service des sports CAPI.

- **2 entrées adulte pour la piscine Fondbonnière à L'Isle d'Abeau, d'une valeur de 9,20€** (*prix public billetterie officielle*). Offert par le service des sports CAPI.

- **2 places de cinéma au Fellini à Villefontaine. Séance au choix. Valeur de 17,40€.** (*prix public billetterie officielle*). Offert par le Cinéma le Fellini.

La valeur indiquée pour les lots correspond au prix public TTC pratiqué à la date de rédaction du règlement, elle est donnée à titre de simple indication et est susceptible de variation. La société organisatrice ne peut être tenue pour responsable de tout incident/accident pouvant subvenir dans l'utilisation du/des lot(s).

Le jeu-concours se déroulera du **samedi 11 janvier 2025 au samedi 1^{er} février 2025**. Le résultat du jeu-concours sera annoncé le mardi 4 février 2025 au plus tard à 16h.

A partir du samedi 11 janvier 2025, des affiches « nuit de la lecture-parcours littéraire » seront réparties sur le territoire de la CAPI. Ces affiches comprennent un extrait d'un texte du patrimoine littéraire, soit à lire directement sur l'affiche, soit à écouter grâce à un QR code.

Il existe 20 textes différents. **Toute personne ayant réussi à retrouver au moins 5 textes différents peut venir en médiathèque, remplir un bulletin de participation sur lequel elle inscrira les titres des extraits trouvés, et le déposer dans l'urne prévue à cet effet.** Des urnes seront disponibles dans les 11 médiathèques du réseau CAPI.

2 – RÈGLEMENT DU CONCOURS

La CAPI via son réseau de médiathèques lance un jeu-concours du **samedi 11 janvier 2025 au samedi 1^{er} février 2025** à 23h59 CET (GMT+1) Europe/Paris.

Les conditions de participation sont les suivantes :

- Remplir un bulletin papier de participation disponible dans une des 11 médiathèques CAPI en indiquant ses coordonnées mail et téléphone pour être joint en cas de tirage au sort
- Seuls les bulletins comptabilisant au moins 5 bonnes réponses seront pris en compte
- Un bulletin avec 5 réponses sera comptabilisé 1 fois
- Un bulletin avec 10 réponses sera comptabilisé 2 fois
- Un bulletin avec 15 réponses sera comptabilisé 3 fois

- Un bulletin avec 20 réponses sera comptabilisé 4 fois

Le tirage au sort aura lieu mardi 4 février à 10h30 à la médiathèque de l'Isle d'Abeau en présence de Céline Keller, responsable du réseau de médiathèque CAPI. Les noms des gagnants seront communiqués le même jour, maximum à 16h.

3 – CONDITIONS GÉNÉRALES DE PARTICIPATION

Vous pourrez déposer votre bulletin de participation dans une des 11 urnes prévues à cet effet **à partir du mardi 14 janvier 2025**. La date limite de participation est le samedi 1^{er} février. Les urnes seront accessibles aux horaires d'ouverture des médiathèques.

3.1. – PERSONNES AUTORISÉES À PARTICIPER

Seules les personnes âgées de plus de 18 ans (18 ans inclus) au jour de l'inscription peuvent participer.

Ce jeu-concours est ouvert à toute personne physique demeurant en France, à l'exclusion de toutes les personnes ayant participé à l'élaboration directe ou indirecte du jeu-concours, ainsi que leur famille.

Toute personne qui tente de s'inscrire sous des coordonnées différentes afin de participer plusieurs fois à ce jeu-concours sera éliminée immédiatement et définitivement du jeu-concours.

4 – SÉLECTION DES GAGNANTS ET REMISE DES LOTS

Pour chaque lot, une seule personne sera tirée au sort par un agent des médiathèques sous contrôle de Céline Keller, responsable du réseau des médiathèques de la CAPI, et désignée comme gagnante du lot. Les lots seront tirés au sort selon une liste préalablement établie.

Les gagnants seront contactés par mail et téléphone et seront invités à récupérer leur lot dans la médiathèque CAPI de leur choix, aux horaires d'ouverture de ladite médiathèque. Si le gagnant ne répond pas dans les 72h, il perdra le droit de réclamer son prix. Si le gagnant n'a pas indiqué ses coordonnées mail ou téléphone, il ne pourra pas être contacté. Sa participation sera annulée et un nouveau bulletin sera tiré au sort.

5 – RESPONSABILITÉ DE LA SOCIÉTÉ ORGANISATRICE

L'organisateur : CAPI / Réseau des médiathèques

L'organisateur a le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler le présent jeu-concours si des circonstances exceptionnelles l'exigent. Sa responsabilité ne sera

pas engagée de ce fait. Elle ne sera pas responsable et aucune action ne pourra être engagée en cas de force majeure privant partiellement ou totalement le bénéficiaire de son gain.

Chaque participant a la possibilité de contacter, à tout moment, l'organisateur à l'adresse électronique suivante mediatheque-direction@capi38.fr pour demander l'annulation de sa participation au jeu-concours.

Les prix ne font l'objet d'aucune garantie, ils ne seront ni repris ni échangés.

6 – DROIT D'ACCÈS AUX INFORMATIONS PERSONNELLES

Les données personnelles collectées dans le cadre du jeu-concours, nom, prénom, adresse mail, numéro de téléphone, sont collectées par : Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère - 17 avenue du Bourg - BP 90592 - 38 081 L'Isle d'Abeau Cedex, France, pour une durée d'un mois et sous réserve d'un traitement, sous sa responsabilité, réservé à la gestion des participations au jeu-concours, à la désignation du gagnant et à la remise de la dotation.

Les destinataires des données personnelles sont les agents du réseau des médiathèques CAPI en charge du jeu-concours.

Conformément aux dispositions de la loi Informatique et Libertés n° 78-17 du 6 janvier 1978, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification, de radiation et, le cas échéant, d'un droit d'opposition au traitement, des informations les concernant.

Toute personne justifiant de son identité peut exercer ce droit en adressant sa demande par courrier à : Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère - 17 avenue du Bourg - BP 90592 - 38 081 L'Isle d'Abeau Cedex, France, ou par voie électronique à mediatheque-direction@capi38.fr .

En tout état de cause, ces données ne font l'objet d'aucune communication ou cession à des tiers à des fins commerciales.

7 – APPLICATION DU REGLEMENT

Avant toute participation, les participants doivent avoir pris connaissance de ce règlement, et leur participation implique l'adhésion aux conditions du présent règlement.

Toute personne participant au jeu-concours sera réputée avoir accepté le présent règlement dans son intégralité. Toute difficulté d'application ou d'interprétation du présent règlement, ou qui ne serait pas prévue par celui-ci, sera tranchée par l'organisateur.

Toute fraude ou tentative de fraude au présent jeu-concours par un participant entraînera l'élimination de ce dernier et pourra donner lieu à des poursuites judiciaires. Le présent règlement est soumis à la loi française. Toute difficulté d'interprétation du

présent règlement et tout cas litigieux seront tranchés en dernier ressort par l'Organisateur ou par les tribunaux compétents selon les lois françaises.

8 – PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE ET INTELLECTUELLE

Conformément aux dispositions du Code de la Propriété Intellectuelle, la reproduction, la représentation ou l'exploitation de tout ou partie des éléments (graphiques, etc.) du présent jeu-concours et du site CAPI sont strictement interdites.

Tous les noms simples, figuratifs, semi-figuratifs, graphiques, de produits mentionnés sont des marques, graphismes ou noms de produits, dessins ou modèles, déposés par leurs propriétaires respectifs. Toute exploitation de ces éléments, quel qu'en soit le mode, est soumise au respect des règles protégeant la propriété intellectuelle. L'organisateur se réserve le droit de modifier le présent règlement sous réserve d'en informer les participants par voie d'annonce sur ses réseaux sociaux. Ces modifications seront considérées comme des avenants au présent règlement.

9 – CONSULTATION DU RÈGLEMENT

Le présent règlement est consultable sur le site internet de l'organisateur : <https://capi-agglo.fr/> pendant toute la durée du concours. <https://portail-mediatheque.capi-agglo.fr> et consultable en papier dans les médiathèques participantes.